

CONSEIL MUNICIPAL de ABSCON

=====

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du 29 MARS 2022 à 18 heures 00

=====

APPEL DES ÉLUS PAR M. LE MAIRE

Monsieur le Maire intronise officiellement Monsieur Marc CACHERA en lieu et place de Madame Marie-Laurence PAGNIEZ-TARABULA, Conseillère Municipale démissionnaire. Mr GRANATO nous indique de suite que Monsieur CACHERA sera absent ce jour pour cause d'hospitalisation et qu'à priori il sera démissionnaire dès que son état de santé lui permettra d'élaborer un courrier en ce sens qu'il nous fera parvenir dans les meilleurs délais

Cet appel permet de constater 21 présents à l'ouverture de la séance

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, CHARLET Philippe, ANDRIS-RAUX Régine – Adjoints

POULAIN Michel, HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NÈVE Michèle, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DABANCOURT Thierry, GRANATO Eric, - LESBRESNE-NESELAIRE Carole- WOJCIESZAK Jean-Luc, DHORDAIN-DETROYE Odile- Conseillers municipaux

Absents excusés :

NELAIN-WYART Christine, TRZAN Jean-Marc (absent dès le point n° 1) (procuration à Jean-Michel FOURMAUX)- DEBOFFE Nicolas (procuration à Michel POULAIN), GRODZISKI-KOPEC Valérie (procuration à Elisabeth MENISSEZ-FURMANIAK) · RÉGNIEZ Alain (procuration à WOJCIESZAK Jean-Luc)- CACHERA Marc - Conseillers municipaux

Absents non excusés :

DECHERF Corinne – Conseillère municipale

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, Michèle NÈVE a été désignée secrétaire de séance.

EXAMEN ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

- Emplacement taxi
- Projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire contigu à la Commune – position communale
- Convention ANTAI (Agence Nationale Traitement Automatisé des Infractions) – officialisation de la verbalisation sur le territoire communal
- Médiathèque départementale – validation contrat objectif niveau 2
- Centre de loisirs 2022 – Droits d'inscriptions et plafond annuel ressources
- Centre de loisirs – modification de l'indice majoré des animateurs
- Halte-Garderie – modification du règlement de fonctionnement
- Annulation de la subrogation en cas d'arrêt maladie
- Restauration scolaire – modification des tarifs du prestataire
- Création d'une Commission des menus
- Location d'une parcelle pour l'organisme de formation Hortibat
- Location d'un hangar à la Commune

Décision du Conseil : Ce document n'appelle aucune remarque – Il est voté à l'UNANIMITÉ

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, Monsieur le Maire présente Madame LENGRAND de PAYSACONSEIL pour la présentation du projet des futurs travaux au cimetière communal

Monsieur le Maire indique également aux Elus que le point n° 2 évoqué à l'ordre du jour est annulé

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la Loi NOTRE a changé les dispositions du CGCT relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Pour les Communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au Président de l'EPCI à fiscalité propre dont la Commune est membre.

Il donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

Monsieur le Maire procède donc à la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Débat :

Monsieur GRANATO Eric regrette que les documents fournis avec la convocation soient présentés modifiés le jour de la séance

Il évoque également l'augmentation des prix des matériaux. Il demande à Monsieur le Maire si les salaires pleins des ASVP ont été pris en compte dans la préparation du DOB.

Il constate également que l'excédent diminue d'année en année et rappelle le découvert de 200 000 € de l'année dernière.

Monsieur le Maire répond qu'outre les subventions et l'autofinancement qui ont servi à exécuter les projets de travaux, la Commune bénéficie toujours d'une bonne marge de manœuvre financière ; que la priorité en 2023 sera les travaux à effectuer dans les écoles qui engendreront surement un coût élevé laissant entrevoir l'idée d'engager un éventuel emprunt.

Monsieur GRANATO tient à préciser que le budget tel que présenté est réalisable et fiable.

Monsieur GRANATO demande par ailleurs pourquoi c'est la Mairie qui doit effectuer à ses frais la pose d'un transformateur EDF dans le projet de création d'une résidence de services pour personnes âgées

Monsieur JASNIAK répond que cette opération est légalement obligatoire

Les Membres de l'Assemblée sont invités à voter :

Décision du Conseil :

VOTÉ PAR :

19 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE

(Granato Eric – Lebresne Carole – Wojcieszak Jean-Luc –
Régiez Alain (procuration à Wojcieszak Jean-Luc) – Dhordain Odile

0 ABSTENTION

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT QUALITATIF DU CIMETIÈRE ET DE SES ABORDS

D'importants travaux sont programmés cette année dans le cadre de l'aménagement du cimetière et de ses abords pour un montant estimé à 320 000 € HT.

Cette opération engendrera des phases d'études, de marché public, de travaux et de mises aux normes réglementaires qui nécessitent l'aide d'une maîtrise d'œuvre.

Après exposé, il est demandé aux Membres de l'Assemblée d'autoriser Mr le Maire à s'engager auprès de Paysa Conseil située à Le Quesnoy dont le coût des services est estimé à 17 600 € HT.

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU

Une charte d'entretien des espaces publics a été signée avec l'Agence de l'Eau le 21 juin 2021.

Elle engage la Commune à utiliser Zéro produits phytosanitaires sur l'ensemble de la Commune. Une formation des agents en charge de l'entretien sera assurée courant 2022

Du matériel et des produits spécifiques ont été achetés pour un montant de 25 628,00 € HT pour lesquels une aide financière à hauteur de 10 000 € peut être octroyée.

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée d'autoriser Mr le Maire à établir cette demande financière et de signer tous documents y afférant.

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

OPÉRATION DE PLANTATIONS 2022 LANCÉE PAR LA RÉGION – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PLAN ARBRES »

La Région a lancé un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France ayant pour finalité de mobiliser les territoires, les acteurs des territoires et les habitants afin de planter 1 million d'arbres dans la période 2020-2022.

Il s'agit de lutter contre les effets du changement climatique mais aussi de profiter des multiples intérêts des arbres et de susciter un maximum de projets de plantations.

La Commune s'est donc engagée à planter 35 arbres, 2620 arbustes et 10 arbres fruitiers pour un coût de 7 479,70 € HT.

Cette opération peut bénéficier d'une aide financière auprès de la Région pour un montant de 6 731,73 €

Les Membres de l'Assemblée sont invités à autoriser Mr le Maire à établir ledit dossier et signer tous documents y afférant.

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET « ZERO DECHET » - PROPOSITION DE CHARTRE EN PARTENARIAT AVEC LE SIAVED

La Commune d'Abscon s'engage auprès du SIAVED pour une démarche Zéro Déchet impliquant tous les acteurs (agents communaux, responsables d'association, enseignants.... et la population.

A l'exposé de cette charte, il est demandé aux Membres de l'Assemblée d'autoriser Mr le Maire à la signer ainsi que tous documents y afférant.

Les Membres de l'Assemblée sont invités à voter :

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ROUTE D'ANICHE – CONVENTIONS À SIGNER AVEC LES COMMUNES D'ANICHE ET DE SOMAIN

La route d'Aniche est dans un état épouvantable ce qui nécessite des travaux urgents de voirie. L'implantation d'un carrefour à feux sur l'intersection Route de Bouchain/Rue Jean Jaurès a été également évoquée.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les Elus d'Aniche- de Somain et d'Abscon. Il a été convenu que le coût des travaux serait partagé entre les trois Communes.

La part communale en matière de travaux voirie serait estimée à 20 814 € HT.

Après exposé détaillé de l'opération, les Membres de l'Assemblée sont invités à autoriser Mr le Maire à signer les conventions qui seront établies entre les Communes d'Abscon – Aniche et Somain.

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

MÉDIATHÈQUE – ACCORD POUR L'ACHAT DE LA NOUVELLE COLLECTION 2022

Chaque année depuis sa création, la Médiathèque est tenue de renouveler sa collection de livres. Elle peut bénéficier d'une subvention exceptionnelle « à la Relance des Bibliothèques » auprès du Centre National du Livre à hauteur de 30 % si le montant de la collection est supérieure à 8 800 €.

Il est prévu que cette future collection 2022 aura en effet un coût supérieur à ce minimum.

Aussi les Membres de l'Assemblée sont invités à autoriser Mr le Maire à engager la demande d'aide financière auprès de ce Centre National du Livre.

Décision du Conseil : **VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

CAPH – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la CAPH a mise en œuvre un projet d'achat groupé de défibrillateurs avec maintenance (contrat d'une durée de 4 ans) et formation.

Elle souhaite également participer financièrement à l'acquisition de ces défibrillateurs à hauteur d'un défibrillateur (hors armoire, installation et maintenance) pour l'achat d'au moins 2 défibrillateurs et sur présentation de la facture.

La Commune d'Abscon a désiré adhérer à ce groupe de commandes en faisant l'acquisition de 4 défibrillateurs (2 nouveaux + 2 en remplacement).

Le coût de cette acquisition serait de 4 938,66 € HT auxquels il faut soustraire la participation CAPH sous forme de fonds de concours d'un défibrillateur soit 866,87 € ; ce qui reviendrait à 4 071,79 € au total.

Les Membres de l'Assemblée sont invités à autoriser Mr le Maire à signer le bon de commande et à établir la demande de prise en charge CAPH sous forme de fonds de concours pour les montants indiqués ci-dessus.

Décision du Conseil : **VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

QUESTIONS DIVERSES

I/ Réponses aux questions de Monsieur GRANATO Eric formulées par mail en date du 25/03/2022

a) Politique en faveur des commerces

Monsieur le Maire demande à Monsieur GRANATO d'expliquer ce qu'il entend par « politique en faveur des commerces ».

Monsieur GRANATO fait le constat du manque de fleuriste et boulanger sur la Commune et demande à Monsieur le Maire s'il ne pourrait pas acquérir des locaux ou emplacements dans le cadre de son droit de préemption afin de les louer à moindre coût et faciliter le retour de commerces sur la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que son ambition est de garder les commerçants actuels et d'en attirer d'autres et qu'il officie en ce sens depuis toujours

Pour attester ces dires, Monsieur Denis JASNIAK rappelle les noms des commerces qui se sont récemment installés sur la Commune ;

b) Création d'un centre médical

Monsieur GRANATO signale le problème de la désertification des médecins sur les Communes avoisinantes et sur Abscon et demande à Monsieur le Maire s'il est envisagé le projet de créer un centre médical.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce projet était inscrit dans sa profession de foi lors des dernières élections municipales. Il rappelle également à Monsieur GRANATO que ce dernier avait déposé un permis de construire en ce sens juste avant lesdites élections et que le projet avait été refusé faute d'envoi de pièces complémentaires à l'examen du dossier.

Monsieur GRANATO précise qu'il aurait peut-être été judicieux de créer ce centre médical en lieu et place du centre socioculturel car l'emplacement était idéal.

II/ Elections Présidentielles des 10 et 24 avril prochains

Distribution des tableaux de permanence des Elus pour les deux scrutins

III/ Commémorations

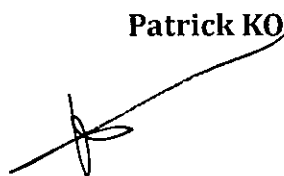
Distribution du tableau récapitulatif

IV/ Interventions d'Administrés

- a) Monsieur RIBEAUCOURT Patrice évoque le problème du passage d'environ 4000 véhicules/jour au pied de son domicile, ce qui entraîne des dégradations importantes à sa maison. Il évoque également les fréquents éclats de verre sur le sol engendrés par la vente d'alcool dans le commerce proche de son habitation
- b) Monsieur DE MEYER Jean-François énumère tous les griefs qui lui ont été reprochés via la plainte déposée auprès des services de police par Monsieur le Maire et invoque les diverses questions concernant les travaux et acquisitions diverses de la Commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **20 H 20**

**Le Maire,
Patrick KOWALCZYK**



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2022
EMARGEMENT DES CONSEILLERS

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique :

 ANDRIS-RAUX Régine	 BOUGARAN-MOREAU Maryse	CACHERA Marc
 CATTOEN Jean-Luc	 CHARLET Philippe	CONETTA Michele
 DABANCOURT Thierry	 DANIELEWSKI-ROUSELLE Viviane	 DEBOFFE Nicolas
DECHERF-BLONDEAU Corinne	DHORDAIN DETROYE Odile	 FOURMAUX Jean-Michel
 GRANATO Eric	GRODIZISKI-KOPEC Valérie	 HOUSEZ-VITTET Claude
 JASNIAK Denis	KOWALCZYK Patrick	 LESIEUR-DENIS Brigitte
 MARECHAL Alain	 MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth	NELAIN-WYART Christine
 NESCELAIRE-LEBRESNE Carole	 NEVE Michèle	 POULAIN Michel
REGNIEZ Alain	 TRZAN Jean-Marc	 WOJCIESZAK Jean-Luc